

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet

**Avenant n°1 à la
convention de
mise à
disposition de
locaux entre la
Ville de Floirac et
l'Association
Mission Locale
des Hauts de
Garonne**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Missions Locales ont pour objectif d'aider les jeunes à résoudre les problèmes posés par leur insertion sociale et professionnelle. Elles s'adressent aux jeunes de seize à vingt-cinq ans, et interviennent notamment dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

La Mission Locale des Hauts de Garonne située à Cenon assure ses missions sur les communes de Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont entre autres.

Les points d'accueil pour les jeunes floiracais sont situés à ce jour sur deux sites : La Mission Locale sur Cenon et la mairie de Floirac.

La Mission Locale des Hauts de Garonne a souhaité recentrer l'ensemble de l'accueil des jeunes floiracais sur l'espace insertion/emploi de la mairie de Floirac.

Ces permanences de proximité ont pour objectif de faciliter l'accès des jeunes à la Mission Locale, et de renforcer la complémentarité entre les acteurs œuvrant dans le domaine de l'emploi (PLIE, CCAS et Mission Locale).

En 2016, la Mission Locale a suivi 450 jeunes Floiracais. 150 dossiers actifs de jeunes en suivi régulier et environ 1500 rendez-vous ont déjà été effectués.

La ville de Floirac se propose donc, dans le cadre de l'avenant à la convention ci-joint, de mettre à disposition un second bureau de l'espace Emploi/insertion.

En conséquence, il est demandé, au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux.

Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 13 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Floirac et l'Association Mission Locale des Hauts de Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	1

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU